

COMPTE RENDU
Mairie d'Orly-sur-Morin



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 22 septembre 2017 à 19 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de la mairie, sous la présidence de M. Francis DELOROZOY, le Maire.

Date de convocation : 12 septembre 2017

Présents : Monsieur DELOROZOY Francis - Monsieur LAURENT Raphaël - Madame DHOOSCHE Sylvette - Madame HELLER Suzanne – Monsieur HURAND Jean-Marc - Madame SOLIVEAU Joëlle - Monsieur TESTA Romuald - Monsieur DELOROZOY Gilles - Madame SAUVAGE Catherine - Madame DA SILVA Christine - Monsieur LEGROS Lionel - Monsieur BONNET Yves

Pouvoirs : Monsieur FLAMANT Benjamin a donné pouvoir à Monsieur BONNET Yves

Absent(s) : Madame BOYEAU Marion

Absent(s) excusés : Monsieur DEQUIEDT Xavier - Monsieur FLAMANT Benjamin

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, Mme Suzanne HELLER a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Après lecture, le compte rendu de la séance en date du 30 juin 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Vente du terrain à SAINT-HILAIRE Lucien (parcelle ZC 75 Le Champ Martin) – Délibération 2017-6-1

Monsieur le Maire propose à son Conseil la vente du terrain au Champ Martin (parcelle ZC 75) à Monsieur SAINTHILAIRE

Lucien;

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité de vendre le terrain pour la somme de 300 euros

4. Taxe d'aménagement

Vu le courrier du service urbanisme du Syndicat des Secrétariats VPM concernant la taxe d'aménagement 2018

Le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier les taxes

5. Désignation de Sylvette DHOOSCHE au poste de suppléante à la CC2M – Délibération 2017-6-2

Vu la lettre de démission de Monsieur TESTA Romuald de son poste de suppléant au conseil communautaire de la Communauté de Commune des 2 Morins;

Par courrier du 22 septembre 2017 Monsieur TESTA Romuald, a informé de sa démission en tant que suppléant de Monsieur LAURENT Raphaël à la Communauté de Commune des 2 Morins,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité la démission de Monsieur TESTA,

Le Maire propose la candidature de Sylvette DHOOSCHE,

Le Conseil Municipal,

ACCEPTE à l'unanimité la candidature de Sylvette DHOOSCHE comme nouvelle suppléante à la Communauté de Commune des 2 Morins,

DELEGUE TITULAIRE

Monsieur LAURENT Raphaël

DELEGUE SUPPLEANT

Madame DHOOSCHE Sylvette

6. Convention chèque CADO 2017 budget 2018 – Délibération 2017-6-3

Vu la délibération du comité syndical Syndicat des Secrétariats VPM n° 2017-3-3 du 26 juin 2017 dans laquelle est stipulé qu'un achat groupé pour des chèques CADO, avec plusieurs entités, peut être réalisé,

Considérant qu'il est nécessaire de signer avec le Syndicat des Secrétariats VPM, une convention mettant en place le remboursement des chèques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

ACCEPTE à l'unanimité de signer la convention financière avec le Syndicat des Secrétariats VPM

AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à la convention

7. Décision modificatives – Délibération 2017-6-4

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE les décisions modificatives de la façon suivante :

Décision modificative n°1 : (Porte de la médiathèque)

Compte 2135 opération 163 +3000 €

Compte 2184 opération 148 -3000 €

Décision modificative n°2 : (Achat rideaux occultant mairie et médiathèque)

Compte 2188 opération 164 +4000 €

Compte 2184 opération 148 -4000 €

Budget assainissement

Décision modificative n°3 : (Amortissement)

023 +2349.08 €

(042) 777 +2349.08 €

021 +2349.08 €

(040) 139111 opération OPFI +2349.08 €

8. SDESM nouvelle adhésion - Délibération 2017-6-5

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et, notamment, son article 33 ;

Vu la délibération n° 2017-49 du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne portant approbation de l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvannes 2 ;

Considérant que la commune de Moret Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1er janvier 2017 en incluant la commune de Veneux les Sablons ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, l'adhésion des communes Morêt Loing et Orvannes 2.

9. Questions diverses

- Problème de dépôts d'ordures sauvages à la route du petit villiers
Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire pour l'achat d'une caméra de surveillance (pour surveiller le dépôt sauvage)
- Le matériel pour l'installation de la mezzanine pour l'atelier municipal est en cours d'achat (le coup du bois serait de 600 euros environ)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Orly-sur-Morin, le 26 septembre 2017

Le Maire

Francis DELCROZOT

